

Les caisses de grève : une arme décisive... mais

<https://www.contretemps.eu>

contestée

redaction

Depuis le 5 décembre dernier et le début de la grève contre la réforme des retraites, les caisses de grève sont un des aspects les plus visibles et les plus débattus de la lutte en cours : les articles à ce sujet se multiplient dans la presse, de nouvelles caisses locales fleurissent tous les jours, et rares sont les AG qui n'abordent pas le sujet d'une manière ou d'une autre.

Dans cet article, Gabriel Rosenman (ancien cheminot et militant à SUD-Rail, qui réalise actuellement une thèse de science politique sur l'histoire des caisses de grève) revient sur la diffusion récente de cet outil des luttes ouvrières, en la resituant dans une perspective historique pour en expliquer les fluctuations, les critiques et les diverses modalités.

N'importe qui sait de quoi on parle quand on mentionne la « caisse de grève », contrairement au « comité de grève » ou au « piquet de grève » par exemple. Cet outil militant représente même une forme d'évidence, comme s'il était naturel de chercher à compenser les pertes financières dues à une grève. Ces caisses sont le plus souvent présentées comme un dispositif intervenant après la lutte : il s'agirait de collecter de l'argent pendant celle-ci et de le diviser entre les grévistes *a posteriori*, pour les aider à « réduire l'addition ».

Mais ce n'est pas tout. La cagnotte Leetchi ouverte par le sociologue Jean-Marc Salmon pour soutenir la grève des cheminots en 2018 a surtout joué un rôle politique. Car si cette grève est restée prisonnière de la stratégie perdante du « calendrier à trous », l'ampleur et la publication des sommes récoltées (plus d'un million d'euros) ont en revanche joué un rôle déterminant dans la capacité morale des cheminots à enchaîner 36 journées de grève. L'existence même de cette cagnotte les a aidés à tenir plus longtemps.



En réalité, la fonction principale des caisses n'est pas seulement d'alléger le poids financier

de la grève mais de matérialiser et de rendre publics le soutien et les ressources dont bénéficient les grévistes, pendant leur mobilisation. Elles jouent donc un rôle politique autant que financier : c'est au cours de la grève qu'elles peuvent à la fois donner confiance aux grévistes et faire peur au patron (par exemple grâce à l'affichage des montants récoltés ou à la mise en scène de remises de chèques).

L'enjeu de cette contribution est donc de revenir sur le rôle des caisses de grève, hier et aujourd'hui, sur les manières dont grévistes et syndicats se les approprient, et sur les questions qu'elles soulèvent.

Multiplication des caisses locales ou centralisation des ressources ?

Que nous dit la multiplication des caisses de grève[1] sur la nature du mouvement en cours ? Au-delà des montants récoltés, le foisonnement des caisses locales donne une indication politique importante : en ce moment, et pour la première fois depuis longtemps, des centaines de milliers de grévistes de divers secteurs cherchent le moyen de « tenir ». Ce foisonnement exprime avant tout leur forte détermination. Quant à l'échelle choisie (celle du dépôt, de la gare, de l'école), elle indique leur volonté de prendre en main leur grève jusque dans ses aspects financiers, en contrôlant par eux-mêmes l'allocation des fonds récoltés. Mais dans la plupart des cas, le lancement d'une caisse locale se résume à ouvrir une cagnotte en ligne et à attendre que les dons affluent, en se contentant de relayer l'initiative sur les réseaux sociaux. Ces caisses sont donc relativement passives et confidentielles, et se retrouvent même souvent en concurrence entre elles : pour toutes ces raisons, elles dépassent très rarement quelques centaines d'euros.

Ce foisonnement local, avec ses qualités et ses limites, constitue en partie une réponse au vide laissé par les structures syndicales nationales : aucune confédération ne semble accorder la moindre importance à la solidarité financière avec les grévistes (en dehors de la CFDT, mais son rapport à la grève est pour le moins distant...). Si les confédérations syndicales impliquées dans la grève faisaient preuve de la même détermination que les grévistes, par exemple en y dédiant une partie de leurs colossales ressources financières et en annonçant publiquement la mise en place d'une caisse de grève nationale interprofessionnelle, il y a fort à parier que l'effet serait non seulement électrisant pour les grévistes, mais aussi dévastateur pour le gouvernement !

En l'absence d'une telle initiative par en haut, le mouvement de grève actuel va donc devoir trouver en lui-même la solution pour dépasser la dispersion et la confidentialité des innombrables caisses locales : car ce n'est qu'au prix d'un regroupement partiel des ressources collectées que la solidarité financière peut acquérir un véritable impact politique sur la situation. Or, parmi les caisses existantes, il en existe une qui pourrait incarner ce pôle d'attraction : celle lancée en 2016 par la CGT InfoCom[2]. C'est la plus massive (500 000 euros disponibles actuellement et plus d'un million d'euros récoltés depuis 2016) et la seule à se donner un champ d'intervention interprofessionnel. Elle a aussi la particularité de chercher à dépasser les frontières syndicales : cogérée par trois structures différentes (CGT InfoCom, CGT Goodyear, SUD Poste 92), elle a également indemnisé des grévistes de toutes étiquettes et des non-syndiqués. Enfin, sa gestion est particulièrement transparente, grâce à une Charte de fonctionnement et à des bilans réguliers[3].

Le retour des caisses de grève depuis 2007

Si de nombreuses caisses locales apparaissent chaque jour depuis le 5 décembre, cela fait en réalité plusieurs années qu'elles ont commencé à se multiplier. On peut par exemple citer celles des ouvriers de l'usine PSA d'Aulnay-sous-Bois en 2007 et 2013 (lancée par la CGT), de la raffinerie de Grandpuits en 2010, des postiers du 92 dans leurs nombreuses grèves départementales depuis 2009 (lancées par SUD Poste 92), des femmes de chambre de divers hôtels et palaces depuis 2012 (lancée par la CGT HPE), ou encore la caisse des femmes de ménage d'ONET en 2017 (lancée par SUD-Rail Paris-Nord). Il faut également mentionner celle des grévistes de l'hôtel Ibis Batignolles (CGT HPE), actuellement en grève depuis plus de 150 jours^[4]. Pour comprendre cet essor récent, il faut faire appel à plusieurs facteurs.



Le facteur le plus évident est l'impact d'Internet et des réseaux sociaux. Les principales expériences récentes de caisses de grève ont pris la forme de cagnottes en ligne. Non seulement cette forme est facile à mettre en place (quelques clics suffisent sur des plateformes comme Leetchi ou LePotCommun), mais elle permet également de toucher un public beaucoup plus large que les traditionnelles collectes au piquet de grève (qui ont toujours cours). L'utilisation de ces plateformes soulève toutefois des objections relatives au pourcentage qu'elles prélèvent sur l'argent collecté (2 à 3 %), ce qui n'est pas sans rappeler les réticences des pionniers du mouvement ouvrier à l'égard du recours aux banques. La plateforme Leetchi attire aussi des critiques plus spécifiques depuis sa collaboration avec le gouvernement dans « l'affaire de la cagnotte du boxeur » Christophe Dettinger. En conséquence, les derniers mois ont vu la montée en puissance d'une nouvelle plateforme non-lucrative et plus orientée vers le milieu associatif : HelloAsso.

Mais comme tout élément du répertoire d'action contestataire, les caisses de grève constituent également une réponse à certaines contraintes imposées aux grévistes par les pouvoirs économiques et politiques. Quand des grévistes (ou leurs syndicats) mettent en place des caisses, c'est parce qu'ils se préparent consciemment à des conflits longs : il s'agit d'une adaptation tactique à l'allongement dans la durée de certaines grèves dures. Cet allongement semble provenir de la posture d'inflexibilité qu'affichent gouvernements et directions d'entreprises depuis le tournant néo-libéral. Mais cette posture idéologique s'appuie sur des pratiques patronales très concrètes, en particulier la systématisation du remplacement des grévistes. Depuis quelques années, le traditionnel remplacement des

grévistes par des cadres est de plus en plus souvent complété par la création de services dédiés (Pool Fac à la SNCF, CTED à la Poste, clause de mobilité des sous-traitants dans l'hôtellerie et le nettoyage...). En assurant le maintien partiel de l'activité, ces services visent non seulement à limiter les pertes économiques pour l'entreprise, mais aussi à invisibiliser la grève et à miner le moral des grévistes. Il s'agit d'un facteur véritablement déterminant pour comprendre les conditions de possibilité de l'endurance patronale. La généralisation du refus de négocier les conditions de reprise a aussi contribué à durcir les conditions d'exercice de la grève : on assiste depuis plusieurs années à la raréfaction de pratiques concédées jusque-là, telles que le paiement partiel des jours de grève, leur neutralisation (à l'aide de jours de congés, par exemple) ou même leur simple étalement sur plusieurs mois.

La multiplication récente des caisses de grève se comprend également à la lumière de l'accumulation de grèves longues propre à certains secteurs. Avant la mobilisation actuelle contre la réforme des retraites, cette recrudescence concernait principalement les secteurs ayant la pratique la plus intensive de la grève : les cheminots, qui ont mené des grèves reconductibles nationales à huit reprises depuis 2007, même s'il faut attendre 2016 et surtout 2018 pour que la pratique des caisses de grève se généralise chez eux ; les postiers du 92, qui détiennent quant à eux le record des grèves reconductibles locales avec neuf grèves de plus d'un mois depuis 2009 (soit deux ans et demi de grève cumulées en dix ans) ; les femmes de chambre de la CGT HPE, impliquées dans une dizaine de grèves longues depuis 2012 ; enfin, des secteurs comme l'usine PSA d'Aulnay-sous-Bois ou la raffinerie de Grandpuits, qui totalisent au moins deux grèves longues en une dizaine d'années. C'est donc en général après plusieurs grèves longues sans caisse que les grévistes ou leurs syndicats en mettent une en place. Et c'est souvent après un ou plusieurs essais « en amateur » qu'ils et elles finissent par mettre en place une caisse plus « professionnelle ». Pour reprendre la formule Olivier Fillieule, on a ici affaire à un « processus itératif d'adaptation tactique »^[5]. Dans certains secteurs, la pratique des caisses de grève se transforme donc progressivement en évidence, sous l'effet de l'accumulation d'expériences de grèves longues. C'est ce qui peut amener un animateur de la récente grève des postiers du 92 à déclarer : « *Faire grève sans caisse de grève, c'est comme faire du camping sans tente : c'est sympa mais c'est risqué !* ».



Des fluctuations paradoxales dans le répertoire syndical

Pourtant, les caisses de grève sont loin d'être une pratique évidente dans l'histoire du mouvement ouvrier en France : depuis leur genèse au début du 19^e siècle, leur centralité au sein du répertoire d'action syndical a connu de fortes fluctuations.

Leur première forme est celle des « sociétés de secours mutuel », qui se multiplient au cours des années 1830 et versent souvent des « secours de grève », comme la société du Devoir mutuel des chefs d'ateliers tisseurs de Lyon, dont les dirigeants ont compté parmi les principaux meneurs des révoltes de Canuts en 1831 et 1834. Ces sociétés concernent surtout des métiers qualifiés : chapeliers, bronziers, lithographes... Puis ces sociétés sont progressivement remplacées par les « chambres syndicales », notamment suite à la loi de 1884 qui sépare officiellement activités syndicales et mutualistes pour empêcher les syndicats d'accumuler des fonds. Parmi les premières expériences de caisses syndicales, on peut citer la « Caisse fédérative des 5 centimes » des typographes parisiens en 1866, ou celle des bronziers parisiens en 1867 avec un soutien financier exceptionnel de l'AIT. Selon l'historienne Michelle Perrot[6], 22 % des grèves survenues entre 1871 et 1890 bénéficient de soutiens financiers (sans oublier que seules 40 % durent plus d'une semaine). Cette proportion est notamment due au fait que la solidarité qui s'exprime le plus fortement au cours de ces années est celle basée sur le métier : le soutien principal provient toujours des chambres syndicales appartenant à la même corporation que les grévistes, et toutes les corporations n'ont pas les mêmes capacités de soutien. Pionnière de cette solidarité de corporation, la Fédération du Livre instaure même en 1881 « un service d'indemnisation des grévistes, assimilés à des salariés du syndicat »[7]. Mais les grèves sont également l'occasion de tisser des liens de solidarité avec des chambres syndicales d'autres corporations, sans toutefois se défaire des inégalités de prestige professionnel ou de réputation militante. Ainsi, durant cette période, la solidarité syndicale s'exprime sur le mode du prêt plutôt que sur celui du don : comme l'explique Nicolas Delalande, il s'agit à la

fois d'être « solvable » et de s'engager dans un cycle de réciprocité.

La fin du 19e siècle constitue une période de basculement, pour la pratique gréviste comme pour la solidarité financière : les grèves impliquent parfois plusieurs milliers de grévistes, et cette « ampleur nouvelle de la lutte modifie en retour les pratiques de la solidarité : le financement syndical ne suffit plus, puisqu'il faut désormais coaliser des ouvriers peu qualifiés, aux capacités d'épargne limitées. Le soutien et la solidarité de l'opinion publique s'avèrent indispensables »[8]. C'est pourquoi la pratique de la souscription se généralise à cette période, notamment dans la presse ouvrière et socialiste. Mais cette méthode soulève toutefois des réticences : en plus d'être directement empruntée à la philanthropie bourgeoise, elle risque également de mêler l'argent de la solidarité ouvrière avec celui de la charité des classes supérieures, rompant ainsi l'impératif d' « autonomie ouvrière »[9]. L'origine des fonds collectés est en effet décisive pour caractériser le type de solidarité qui se manifeste lors des grèves : s'agit-il principalement d'une solidarité de classe ? D'une solidarité socialiste ? D'une solidarité philanthropique ? Si l'on ne dispose malheureusement pas de statistiques sur l'origine des fonds récoltés au 20e siècle, on peut toutefois mettre en perspective celle établies par Michelle Perrot pour la période 1870 - 1890 (75 % des secours sont d'origine ouvrière) et celles issues du questionnaire rempli par les donateurs de la caisse InfoCom CGT en 2019[10] (d'une part, seuls 50 % des donateurs sont syndiqués et 40 % ont participé à une grève reconductible, d'autre part, 40 % gagnent plus de 2400 euros par mois et 90 % ont également fait des dons à des associations ou des ONG). Cette comparaison sommaire semble confirmer ce qu'écrit Stéphane Sirot :

« les solidarités qui se manifestent témoignent [...] du degré d'insertion des conflits du travail, des ouvriers et du salariat dans la société. L'histoire des secours de grève évolue au rythme de ce processus d'intégration : leur provenance s'élargit par cercles concentriques »[11].

Entre la toute fin du 19e siècle et la Seconde Guerre mondiale, on assiste au renforcement des syndicats et à leur constitution en confédérations (la CGT est fondée en 1895), ainsi qu'à la création de nombreuses caisses statutaires, dans un contexte où la durée moyenne des grèves atteint des records (entre 15 et 34 jours) et où la pratique gréviste se propage massivement. Selon l'Annuaire des syndicats professionnels de 1910-1911, 800 syndicats assurent des secours de grève (sur les 5 325 qui existent à ce moment-là). La même année, le Congrès confédéral de la CGT vote le principe d'une « caisse confédérale de grève ». L'aide financière se généralise également grâce au développement du télégraphe et des virements bancaires, et grâce aux souscriptions de la presse ouvrière et des municipalités socialistes. La scission entre la CGT et la CGTU modifie ces pratiques, cette dernière profitant notamment de l'important réseau de soutien mis en place par la mouvance communiste autour du Secours Rouge International. De manière générale, le processus d'élargissement de l'aide financière et matérielle aux grévistes semble se poursuivre jusqu'au déclenchement de la Seconde Guerre mondiale, qui va représenter une rupture importante.



Entre 1945 et la crise des années 1970, les syndicats deviennent des organisations de masse reconnues et intégrées, la grève acquiert le statut de droit constitutionnel et connaît une durée moyenne très courte (1 à 2 jours) : le contexte est à la fois celui de la Guerre Froide et de la construction de l'Etat-Providence. Plusieurs grèves exemplaires font toutefois irruption dans cette situation plutôt pacifiée, comme celles de la fonction publique en 1953 ou des mineurs en 1963, qui suscite un grand mouvement de solidarité financière. Un « fonds national de solidarité » est même créé et géré de manière unitaire par la CGT, la CFTC, la FEN et l'UNEF. La pratique des caisses de grève semble alors connaître un double processus contradictoire : alors qu'elle disparaît presque à la CGT (remplacée par des souscriptions rares et éphémères), elle commence à s'institutionnaliser dans les syndicats de tradition chrétienne (CFTC puis CFDT). Il faut ensuite attendre la crise des années 1970 pour assister à un rallongement de la durée moyenne des grèves (jusqu'à 5 jours en 1975) et à une résurgence des caisses de grèves, à l'image des conflits emblématiques du Joint Français en 1972 et de LIP en 1973. Mais l'exemple le plus frappant de cette période est sans doute la grève du *Parisien Libéré* en 1975. Les ouvriers du journal restent en grève pendant 28 mois, grâce à la solidarité des adhérents du Syndicat du Livre CGT, qui leur versent chaque mois 10 % de leur salaire. Pendant cette période, une caisse s'institutionnalise fortement : la Caisse Nationale d'Action Syndicale de la CFDT. Issue des fusions successives de plusieurs caisses fédérales (cheminots, postiers, mineurs...) ou régionales (Nord), la CNAS est fondée en 1973. Selon un rapport interne de la CFDT, elle aurait indemnisé plus d'un quart de l'ensemble des journées de grève recensées par le ministère du travail en 1974. Mais cette forte sollicitation est difficile à soutenir pour ses finances et elle connaît une crise importante, notamment suite à la grande grève des PTT de 1974 : après une intense réflexion sur sa « capacité de résistance », l'objectif fixé est de pouvoir indemniser l'ensemble des adhérents de la centrale pendant 10 jours^[12]. La fin des années 1970 et le début des années 1980 voient ensuite une forte baisse des effectifs syndicaux, de l'activité gréviste et des pratiques de solidarité financière : ce sont les effets combinés de la crise économique, de l'arrivée au pouvoir du Parti Socialiste et de l'insertion croissante des syndicats dans les instances de représentation du personnel. C'est d'ailleurs ce contexte, combiné au « recentrage » de la CFDT, qui permettra à la CNAS de se constituer un véritable trésor de guerre (126 millions d'euros en 2019). Certains conflits emblématiques réussissent toutefois à réactiver les pratiques de solidarité financières : la grève de l'usine Alstom de Belfort en 1979, celle de Peugeot-Sochaux en 1989 ou encore le mouvement de 1995, chez les cheminots notamment. Mais il faudra attendre la fin des années 2000 pour que les caisses de grève réémergent à une échelle large.

Pour synthétiser, les caisses de grève ont donc accompagné le développement impétueux des grèves jusqu'à la moitié du 20e siècle, avant d'osciller entre disparition et institutionnalisation, au moment où la grève devenait la pratique contestataire de référence, et de finalement se multiplier récemment, après plusieurs décennies de déclin des grèves. Cette brève histoire met en lumière la forte tension qui fait osciller les caisses entre tactiques de lutte éphémères et institutions syndicales de service aux adhérents : derrière l'expression « caisse de grève » se cachent en effet des expériences et des orientations stratégiques diverses, voire contradictoires.

Débats clivés et hétérogénéité des pratiques

Les caisses de grève font en effet depuis longtemps l'objet de débats clivés dans le mouvement syndical, tant dans leur principe que dans leurs modalités.

Pour se faire une idée de la vigueur de ces débats, il suffit de lire quelques lignes du bulletin que la Fédération CGT des PTT a publié en mars 1975 (soit immédiatement après la grande grève de 1974 et la création de la CNAS par la CFDT) :

« Inefficace pour la conduite des grèves, la caisse de résistance est aussi et surtout dangereuse. [...] Vieille expérience du mouvement syndical à ses débuts, expérience abandonnée assez rapidement en raison de ses résultats négatifs. [...] Le gouvernement et le patronat portent la responsabilité des grèves. Il leur appartient donc de les payer. [...] L'existence d'une caisse de grève entretient l'idée que la retenue de traitement est chose normale ; elle aide *objectivement* le gouvernement à refuser tout règlement. »

Au-delà de sa portée polémique, cette publication reprend des arguments qui structurent toujours le discours confédéral de la CGT sur les caisses de grève statutaires (c'est à dire abondées par les cotisations syndicales). Mais elle formule également une approche alternative pour le financement des grèves :

« Quand on est engagé dans un mouvement de longue durée posant des problèmes de moyens financiers, c'est avant tout sur la SOLIDARITE ouvrière et populaire que l'on peut compter ».

Mais faire appel au soutien financier de la population n'est pas non plus consensuel : dans le milieu syndical (notamment à la CGT et à Solidaires), cette démarche est souvent décriée comme une manière de « donner bonne conscience » à des salariés qui devraient plutôt rejoindre la mobilisation. Particulièrement depuis 1995, la « grève par procuration » est au centre des discussions : faut-il se cotiser pour faire durer la grève des « secteurs bloquants » (RATP, SNCF, raffineries...), ou chacun doit-il faire grève dans son secteur (même sans impact visible) ? Les caisses de grève sont parfois perçues comme un outil de délégation de la grève, contradictoire avec une démarche d'extension. Il existe pourtant de nombreuses catégories de donateurs pour qui le soutien financier aux grévistes n'a aucun rapport avec une possible extension de la grève : retraités, chômeurs ou indépendants, mais aussi enseignants-chercheurs (dont les jours de grève ne sont pas comptabilisés),

~~sans parler des dons de structures syndicales, associatives ou politiques.~~ Plusieurs options sont donc envisageables pour financer des grèves longues, mais elles sont souvent présentées comme contradictoires : il faudrait soit accumuler une part des cotisations syndicales, soit faire appel à la solidarité populaire, soit chercher à faire payer les patrons. En réalité, la plupart des expériences de caisses de grève combinent ces différents éléments.

Des débats existent aussi sur les modalités de versement de l'argent collecté. Alors que la plupart des caisses mettent en place des versements uniformes pour tous les grévistes, certaines tiennent compte des différences de temps de travail ou de salaire de base entre les grévistes, quand d'autres encore privilégient les critères familiaux. Plutôt que des principes abstraits, ce sont surtout des particularismes professionnels qui déterminent ces pratiques, comme la fréquence des contrats courts dans le nettoyage ou l'importance des couples de grévistes à la SNCF. Enfin, un autre critère de versement reflète de manière plus précise des divergences sur la conception même de la grève : la prise en compte de l'activité des grévistes. Ce que la tradition anglo-saxonne appelle le *picket duty* (le devoir de présence sur le piquet de grève) comporte une dimension de contrainte administrative, avec des pointages quotidiens sur des cartes de grève ou des carnets de présence. Il n'est que très rarement mis en place dans les expériences françaises : si la CGT HPE en fait bien mention dans les statuts de sa caisse statutaire, elle ne l'applique quasiment jamais. Récemment, seules les grèves de travailleurs sans papiers y ont eu recours de manière assez systématique : dans un contexte caractérisé par l'omniprésence du travail non déclaré, il s'agissait notamment d'éviter que des grévistes ne « profitent » de la caisse de grève tout en se faisant embaucher ailleurs.

Conclusion : les caisses de grève comme incarnation d'un combat de classe

Pour conclure, les caisses de grève existent depuis plus de 180 ans et ont su s'adapter aux mutations aussi bien technologiques, que productives et politiques. Des révoltes de Canuts en 1831-1834 à la grève actuelle contre la réforme des retraites, elles ont pourtant gardé le même rôle fondamental : faciliter la mobilisation des travailleurs les plus déterminés, matérialiser le soutien dont ils bénéficient dans le reste de la population, et s'appuyer sur cette solidarité pour délimiter un camp social. C'est ainsi que les définissait déjà [Pierre Rosanvallon](#) : des « institutions permettant de socialiser l'action revendicative pour faire de chaque lutte ponctuelle un épisode articulé sur un combat de classe global » [\[13\]](#).

Notes

[\[1\]https://paris-luttes.info/ancrer-la-lutte-dans-la-duree-13089](https://paris-luttes.info/ancrer-la-lutte-dans-la-duree-13089)

[\[2\]https://www.lepotcommun.fr/pot/solidarite-financiere](https://www.lepotcommun.fr/pot/solidarite-financiere)

[\[3\] https://www.infocomcgt.fr/caisse-de-solidarite-financiere/](https://www.infocomcgt.fr/caisse-de-solidarite-financiere/)

[\[4\]https://www.lepotsolidaire.fr/pot/0oz7r5n8](https://www.lepotsolidaire.fr/pot/0oz7r5n8)

[5] Fillieule Olivier, « Tombeau pour Charles Tilly », in Fillieule Olivier, Agrikoliansky Eric, Sommier Isabelle : *Penser les mouvements sociaux*, Paris, La Découverte, 2010. p.90.

[6] Perrot Michelle, *Jeunesse de la grève*, Paris, Seuil, 1984 – Partie III, chapitre 6 : pp.520-546.

[7] Pigenet Michel, « Les finances, une approche des problèmes de structure et d'orientation de la CGT (1895-1914) », *Le mouvement social*, 1995 (n°172), p. 63-88.

[8] Delalande Nicolas, *La lutte et l'entraide. L'âge des solidarités ouvrières*, Paris, Seuil, 2019 – p.204.

[9] Julliard Jacques, *Autonomie ouvrière : étude sur le syndicalisme d'action directe*, Paris, Gallimard-Seuil, 1988.

[10] <https://www.caisse-solidarite.fr/questionnaire/>

[11] Sirot Stéphane, *La grève en France*, Paris, Odile Jacob, 2002.

[12] Denis Jean-Michel, « Une approche de la Caisse Nationale d'Action Syndicale (CNAS) par sa branche grève », dans Chappe Vincent-Arnaud et al., *Évolutions de la conflictualité et des usages du droit à la CFDT*, IRES, 2018 .

[13] Rosanvallon Pierre, *La question syndicale*, Paris, Calmann-Lévy, 1988, p.183. On sait par ailleurs le rôle qu'a joué Pierre Rosanvallon dans la normalisation néolibérale de la gauche sur le plan intellectuel. Voir à ce propos l'article de Ludivine Bantigny : « [Pierre Rosanvallon : une histoire à angles morts](#) ».